

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111217DR20**

Délégation de signature consentie à M. André FERRARI  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070109DAJ du 27/08/2008 nommant Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 01/09/2007 ;

**Vu** la décision n°07A007DSI du 23/11/07 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6525, intitulée Laboratoire Hippolyte Fizeau, dont le directeur par intérim est André FERRARI ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à André FERRARI, directeur par intérim de l'unité UMR 6525, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de André FERRARI, délégation de signature est donnée à MOURARD Denis, astronome, CHERON Valérie, assistant ingénieur,

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DABAN Jean-Baptiste, ingénieur de recherche et STEE Philippe, chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°090012DR20 du 15/05/09 et la décision modificative n°100022DR20 du 09/06/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 13/05/2011

Déléguée Régionale